

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 031/2023

Séance du 30 août 2023

**Date de la
convocation : 25/08/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
25/08/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absente excusée : BOUAT Valérie.

Procuration : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

Objet : Acquisition parcelles « ROUSSEL »

Suite à la délibération de promesse unilatérale d'achat SAFER n° 018/2023 en date du 24 mai 2023, la SAFER a procédé à la levée d'option signée le 13/06/2023 aux conditions y figurant, à savoir :

- L'acquisition de ces parcelles aura un but d'intérêt général permettant le développement d'un site touristique autour de l'activité du Golf.
- La commune s'engage à trouver l'équivalent de surface au second candidat, à savoir Monsieur HERAL Rémy.

Pour rappel, il s'agit de deux parcelles en nature de terre de culture appartenant à M. et Mme ROUSSEL : AC 95 (79a75ca) & AC 96 (1ha32a70ca), soit une surface totale : 2ha12a45ca, pour un montant total de 39 060€ TTC, les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne tous pouvoirs à monsieur le maire ou à un Adjoint pour transmettre ce dossier au notaire de la commune et à en signer l'acte,
- Accepte le montant de 39 060€ TTC pour l'achat des terrains dont les crédits sont prévus sur le budget 2023.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier ainsi qu'au Notaire en charge de la transaction.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN

